



**MAIRIE DE  
NIEDERHAUSBERGEN** ARRETE N° 25/2002

**LE MAIRE DE LA COMMUNE DE NIEDERHAUSBERGEN,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Locales, notamment les articles L2542/1 et suivants et L2213/1 et suivants.

**Vu** le Code de la Route et notamment les articles R 36, R 37, R 44, R 225,

**Considérant :**

- La création d'un carrefour giratoire rue de Hoenheim (RD 184), rue du Vieil Etang et du chemin rural « Souffelweyersheimer Weg » desservant les parcelles agricoles et d'accès au dépôt d'incendie communautaire.
- la nécessité de sécuriser le trafic débouchant sur le giratoire nouvellement créé en provenance des rues de Hoenheim (RD 184), du Vieil Etang et du chemin rural « Souffelweyersheimer Weg » desservant les parcelles agricoles et d'accès au dépôt d'incendie communautaire.

**ARRETE**

**Rue de Hoenheim - CD 184 - rue du Vieil Etang 4.03.07 – 4.03.02.**

**Art. 1 :** Il est créé un carrefour à sens giratoire à l'intersection des rues de Hoenheim (RD 184), du Vieil Etang et du chemin rural « Souffelweyersheimer Weg » desservant les parcelles agricoles et d'accès au dépôt d'incendie communautaire.

**Art. 2 :** Un régime de priorité « CEDEZ LE PASSAGE », est instauré sur les branches d'accès au giratoire, à savoir rue de Hoenheim (RD 184), rue du Vieil Etang et le chemin rural « Souffelweyersheimer Weg » desservant les parcelles agricoles et d'accès au dépôt d'incendie communautaire.

**Art. 3 :** La priorité est donnée aux véhicules circulant dans l'anneau du giratoire.

**Art. 4 :** La signalisation réglementaire sera mise en place par les Services de la Communauté Urbaine de Strasbourg compétents.

**Art. 5 :** Toutes les dispositions antérieures, contraires au présent arrêté, sont abrogées.

**Art. 6 :** Cet arrêté sera transmis pour ampliation à :

- Madame le Sous-Préfet chargée de l'arrondissement,
- Monsieur le Procureur de la République,
- Monsieur le Président de la Communauté Urbaine de Strasbourg,
- Monsieur le Président du Conseil Général (DAE-SRD et Bureau des Transports)
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Mundolsheim,
- Monsieur le Commandant de la Brigade des Sapeurs-Pompiers-Centre Ouest,
- Monsieur l'Ingénieur de la D.D.E,
- Monsieur le Directeur de l'Exploitation CTS

Fait à Niederhausbergen,  
le 30 août 2002  
Le Maire,

  
Dominique STEPHAN

